

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 17 octobre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

Date de convocation  
11 septembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le 17 octobre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de A. Besombes à St Saturnin de Lucian, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. OULIE Guy - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - Mme MILLET PERRIOL Léone - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François - M. GALABRUN Jacky - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre -

**Absents :** M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. GOMEZ René - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. RUIZ Jean François

Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astie

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Madame Hélène Barral

Monsieur Richard Arnal est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**97-2005**

**Etat des lieux des gravières le long du fleuve Hérault – Convention avec l'association Demain La Terre**

Monsieur J.M. Jover, rapporteur, explique que Le fleuve Hérault a été identifié comme un espace naturel d'intérêt communautaire lors de la définition de l'intérêt communautaire au cours de l'année 2004.

Ce site se compose d'espaces de ripisylve et de berges, ainsi que d'espaces agricoles en évolution. Cet espace est également occupé par de nombreux sites d'extraction de matériaux alluvionnaires, en cours d'exploitation ou à l'abandon. Jusqu'à la loi de 1993 obligeant les carriers à prévoir une remise en état des terrains après exploitation, les sites d'extraction ont été la plupart du temps abandonnés sans aménagements particuliers. D'autres sites, réaménagés puis laissés sans entretien, se retrouvent aujourd'hui dans le même état écologique que les sites non réaménagés.

Ces espaces constituent des points noirs pour la qualité des eaux superficielles ou alluviales, du fait des dépôts sauvages de déchets et pour l'environnement en raison des replantations de peupliers ou du développement d'espèces envahissantes.

Monsieur J.M. Jover ajoute que dans la continuité du travail engagé sur le site pilote de Gignac par l'association Demain le Terre, un comité de pilotage a été mis en place en 2003 pour regrouper tous les partenaires intéressés par le devenir des ces espaces (Conseil Général, Conseil Régional, DRIRE, DIREN, DDAF, ASA du Canal de Gignac, Conseil supérieure de la Pêche, UNICEM Languedoc-Roussillon, exploitants actuels des gravières). L'association Demain le Terre a réalisé en 2003 et 2004 un premier travail de repérage des espaces concernés.

Monsieur J.M. Jover précise que le dernier comité de pilotage en mars 2005 a proposé de lancer la réalisation d'un état des lieux partagé sur le territoire allant du Pont du Diable jusqu'à Roquemengarde, incluant les deux rives de l'Hérault.

Cet état des lieux comprend un complément du recensement effectué les années précédentes, le descriptif de l'état général de chaque espace recensé et la constitution d'une base de données exploitable à partir du système d'information géographique communautaire. Le financement de ce travail est réparti entre chaque partenaire du comité de pilotage suivant le plan de financement ci-dessous. La communauté de communes mettra également à disposition de l'association les données cadastrales et des plans locaux d'urbanisme permettant la réalisation de l'état des lieux, et affectera une part du temps de travail de Fabrice Souchay à l'accompagnement de l'association pour la conception et l'exploitation du S.I.G.

Plan de financement :

Dépenses	2005-06	Financement	2005	%
Animation	19 000	DIREN	6 000	10%
Etat de lieux	30 000	DRDJS	3 000	5%
Frais divers	6 000	Agence de l'Eau	3 000	5%
Frais de fonct.	4 500	CR L.R.	10 500	18%
		CG 34	10 500	18%
		CCVH	14 500	24%
		Fonds privés	12 000	20%
<b>Total</b>	<b>59 500</b>	<b>Total</b>	<b>59 500</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de se prononcer favorablement sur la réalisation d'un état des lieux partagé des gravières présentes sur les berges de l'Hérault allant du Pont du Diable jusqu'à Roquemengarde,
- de se prononcer favorablement sur la réalisation de cet état des lieux par l'association Demain le Terre,
- d'autoriser le Président à engager le financement de cette opération au vu du plan de financement précédent,
- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'ASA du Canal de Gignac et l'association Demain la Terre réglant les données mises à disposition et les engagements de chaque partenaire.

Fait à Gignac, le 19 octobre 2005

Le Président

Louis Villaret